

DH/PG/2022-11

Monsieur le Ministre  
Ministère de la Santé et de la  
prévention  
14 avenue DUQUESNE  
75 007 PARIS

Paris, le 4 novembre 2022,

Objet : relance de la concertation sur le statut des corps de direction de la FPH.

Monsieur le Ministre,

Dès notre entrevue le 29 août 2022, je me suis permis, en présence de Frédéric SOUILLOT secrétaire général de FO et de Didier BIRIG secrétaire fédéral, d'attirer votre attention sur une série de dossiers statutaires en suspens, concernant en particulier les trois corps de direction de la FPH et les ingénieurs.

J'ai bien entendu la mobilisation de votre ministère sur la démarche du CNR-santé. Vous avez aussi exprimé alors votre souhait de développer l'écoute et votre souci de relancer des dossiers à l'arrêt depuis de longs mois.

Aujourd'hui les évolutions en cours, pour la haute fonction publique de l'État éclairent nos demandes d'un nouveau jour.

Alors que la question de l'attractivité s'avère au cœur de nos échanges avec votre Ministère et celui de Mme FIRMIN LE BODO, nous constatons que la DGAFP avance seule sur ce terrain pour la haute fonction publique d'État, au risque de générer un nouveau décrochage des hospitaliers. Ainsi les projets de décrets ont déjà été examinés en Conseil supérieur de la FPE, pour tenir l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Les sujets « embarqués » par cette réforme sont multiples et d'ampleur : revalorisations des grilles, taux de promotion, classement des emplois fonctionnels, etc. Or aucune discussion n'a été véritablement engagée par votre cabinet ou vos services sur la déclinaison de cette réforme pour le versant hospitalier. Il n'apparaît pas admissible pour notre syndicat et l'ensemble de nos collègues que le sort de ceux qui pilotent les établissements publics, pivots de l'accès de nos concitoyens aux soins et à l'accompagnement dans les territoires, soient considéré comme quantité négligeable. De même, l'absence de concertation entretient les syndicalismes extrêmes qui ne tablent pas sur le dialogue social mais plutôt sur la rupture et elle expose aujourd'hui au risque de voir s'ajouter les déserts directoriaux aux déserts médicaux.

Par ce courrier, le CHFO vous demande d'organiser au plus vite la négociation d'un protocole global pour les trois corps de direction de la FPH.

Ne pas relancer ce processus de concertation dans le contexte actuel peut engendrer des risques. Il ne s'agirait en aucune manière de glisser vers des désengagements ou une démobilisation des responsables d'établissements.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma sincère considération républicaine.

***Le secrétaire général***

***Didier HOELTGEN,***

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Didier Hoeltgen', with a long, sweeping horizontal stroke extending to the right.